



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CHS-CT DU 11 MARS 2021
Compte rendu

Le CHS-CT présidé par Mme BRIGANT était convoqué en séance plénière le 11 mars 2021 dans une configuration en visioconférence ou audioconférence.

Ordre du jour :

- Point sur la crise sanitaire,
- Note d'orientation 2021,
- Budget 2021,
- Point sur le télétravail,
- Point sur le NRP,
- Déclarations accidents et fiches de signalements,
- Questions diverses.

La séance a débuté à 9h30 et elle a été suspendue à 11h30 après l'étude des deux premiers points de l'ordre du jour en raison des mauvaises conditions de liaison ne permettant pas la poursuite de la réunion dans des conditions acceptables. La décision a été prise de reprendre la séance le mardi 16 mars 2021.

Point sur la crise sanitaire

A la date de ce CHS-CT, il n'était pas enregistré de cas COVID au sein de la DDFIP29 dans la quinzaine précédente. Le Dr Guilloud a souligné l'efficacité du protocole mis en place dans les bureaux, en rappelant qu'il ne fallait pas baisser la garde et maintenir l'ensemble des précautions ainsi que les mesures de nettoyage renforcées. Dans ce contexte, les prestations de désinfection des points de contact sont prolongées pour les mois d'avril, mai et juin sur tous les sites.

Le service BIL rencontre des difficultés avec l'entreprise O.NET et doit parfois faire appel à un autre prestataire pour assurer les prestations, à ce stade, il n'y a pas de rupture de stock de consommables, il convient de rester vigilant pour les commandes en lien étroit avec les chefs de services.

La Direction a fait le point sur les masques : livraison en mars d'un sachet de 6 masques lavables autorisés et de 50 jetables fournis par la Préfecture.

Concernant le télétravail, 533 agents sont actuellement équipés, 42 demandes sont en instance de traitement, il y a 140 portables en stock, un point avec les responsables de services sera fait prochainement. Sur le sujet des téléphones portables, 336 agents en sont équipés, 69 sont en stock, il n'y a pas de demande en instance. **F.O.- DDIFP 29** a

demandé que les agents n'utilisent pas leur téléphone personnel ni leur ligne privée par mesure de sécurité.

Concernant la vaccination, une campagne à l'initiative de MFP Services et du Ministère devrait proposer aux agents volontaires de se faire vacciner directement dans les services de médecine de prévention, ce dispositif va être expérimenté à Paris et pourrait être développé dans les grandes métropoles. L'objectif serait d'avoir un centre par département mais il semble difficile de se projeter pour l'instant...

Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2021 :

Cette note fait état des orientations principales pour 2021 à savoir : la consolidation de la démarche de prévention au cœur de l'organisation du travail, la prévention des risques liés au télétravail, les risques liés aux évolutions des organisations de travail.

La convention avec l'ANACT, agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, signée le 16/12/2020 pour trois ans, prévoit de se pencher sur plusieurs thématiques : l'utilisation des outils existants (DUERP, TBVS, observatoire interne) pour faciliter la mise en œuvre de plan d'action pertinent, la dimension des conditions de travail dans le cadre du Télétravail et les transformations numériques, la prévention des RPS, le risque Amiante, incendie, etc... La note d'orientation précise que cette convention sera pilotée par le CHS-CT ministériel, les CHS-CT locaux étant associés aux différentes phases de sa mise en œuvre...

Malheureusement, dans le même temps, la note rappelle aussi que les CHS-CT ne seront plus compétents pour examiner les questions relatives aux réorganisations de service...cette disposition fait suite à l'application de la funeste Loi de transformation de la Fonction Publique qui, rappelons-le, a acté la suppression pure et simple des CHS-CT d'ici 2022, alors que, comme jamais, les restructurations se déclinent à tout va à Bercy en ce moment et notamment à la DGFIP...

F.O.- DGFIP a dénoncé en séance le double langage contenu dans cette note qui, par ailleurs, indique placer l'organisation du travail au cœur de la prévention...en écartant les CHS-CT des sujets en lien avec les restructurations, la technostructure entend bien déconnecter ces opérations de leurs impacts, pourtant avérés délétères, sur les conditions de travail des agents.

Dans ce contexte, **F.O.- DGFIP** n'a pas manqué de rappeler le rôle essentiel que remplissent les CHS-CT et leurs représentants tout au long de cette crise sanitaire en consacrant notamment leurs crédits budgétaires à l'achat de dispositifs de protection pour les agents en étroite collaboration avec les acteurs de prévention dont nous saluons à nouveau l'engagement et l'expertise.

Pour **F.O.- DGFIP**, cette suppression des CHS-CT à court terme qui s'inspire de ce que les ordonnances MACRON ont décliné dans le secteur privé avec la création des CSE, est une régression inadmissible. Force est de constater que les retours des salariés du privé sont unanimes pour dénoncer cette contre-réforme qui n'a d'autres objectifs que de dédouaner les employeurs de leur responsabilité en termes de santé et sécurité au travail et de retirer aux représentants des personnels les moyens d'exercer correctement leurs mandats. !

Budget 2021 :

Pour le CHS-CT de la DDFIP29, le budget 2021 est de 126 900 € – 7 617€ (6% réserve) = 119 286 €. Nous rappelons que cette enveloppe est calculée en fonction d'un ratio (117,50 €) par le nombre d'agents (1080). **F.O.- DGFIP** dénonce à nouveau cette réserve qui ampute de facto les crédits budgétaires du CHS-CT !

Les représentants des personnels dont **F.O.- DGFIP** ont convenu d'une enveloppe de 50 000 € pour le médecin de prévention qui nous a rappelé le besoin en matériel pour les télétravailleurs de plus en plus nombreux dans le département.

Il a été aussi convenu de prévoir une enveloppe budgétaire dans la perspective d'une reprise dès que possible des formations notamment pour permettre aux agents de pouvoir conserver leurs acquis des années passées : formation en premiers secours, secouristes, sauveteurs...

Dans le contexte de la crise sanitaire, **F.O.- DGFIP** a rappelé l'attention à porter aux formations de guide file et serre file, de manipulations des extincteurs et ce, afin qu'elles soient reprises et étendues à l'ensemble des agents du département.

Nous avons aussi demandé que les plans d'évacuation soient réactualisés au regard des restructurations et que les exercices incendie soient réalisés afin de sensibiliser les collègues aux procédures à suivre. La crise sanitaire ne doit pas faire oublier l'importance des risques et des dispositifs de prévention en lien avec le risque incendie.

Le budget prévoit aussi le remboursement des frais de déplacements des membres du CHS-CT dans le cadre de leurs visites de sites ainsi que l'achat de 10 lampes EPUR, le co-financement des travaux à Quimper Ty Nay : nez de marche et uniformisation du sol, l'installation d'un détecteur de présence dans un local imprimante au second étage du CFP de Morlaix.

Point sur le télétravail :

Equipements ergonomiques remis aux télétravailleurs :

- 31 rollers-mousse,
- 10 Souris : vertical,
- 16 repose bras,
- 16 claviers,
- 16 supports de documents

Le Docteur Guilloud a signalé l'importance de l'assise car de nouveaux cas de TMS sont apparus suite à l'accroissement du télétravail depuis le début de la crise sanitaire : un groupe de travail devrait se tenir prochainement sur le sujet de l'équipement des télétravailleurs. **F.O.- DGFIP** a rappelé l'importance des acteurs de prévention sur la question des risques liés au télétravail, nous avons demandé qu'ils soient pleinement associés à son déploiement, d'autant qu'en plus des TMS, ce mode d'organisation présente une exposition aux risques psychosociaux non négligeables dont l'employeur doit tenir compte dans le cadre de sa responsabilité en matière de santé au travail. Alors que le gouvernement demande de privilégier le télétravail au maximum, une récente étude évoque que les dépressions sévères des salariés ont été multipliées par deux en un an. !

Plus d'un an après le début de cette pandémie, les conditions dégradées en travail confiné qui avaient prévalu en début de crise, ne devraient plus avoir cours et la Direction ne doit pas trouver prétexte en l'état d'urgence sanitaire pour ne pas donner suite à notre demande d'intervention du médecin de prévention auprès des collègues télétravailleurs !

Depuis des années, l'administration fait des économies sur le dos des agents en supprimant des milliers d'emplois, en restructurant à tour de bras et en réduisant les perspectives de carrières et la promotion... dans ce contexte, la DGFIP doit fournir aux agents des équipements dignes de ce nom : ordinateurs, écrans, mais aussi fauteuils de bureau réglables...etc.

F.O.- DGFIP revendique plus que jamais une indemnité forfaitaire de frais pour compenser les dépenses liées au télétravail notamment en matière de chauffage, d'électricité... etc.

Point sur le NRP : SCG Landerneau, SIP et SIE

La Présidente du CHS-CT a d'abord tenté de nous expliquer que ce point d'ordre du jour n'avait plus lieu d'être dans la mesure où les CHS-CT ne sont plus associés aux projets de réorganisations de service... (sic)... Qu'à cela ne tienne, nous sommes restés fermes et avons exigé que ce point soit évoqué !

Selon la Direction, globalement, les conditions matérielles sont plutôt très bonnes... (sic), le travail d'installation a été préparé en amont avec les agents et a permis de revoir les aménagements initialement prévus. **F.O.-DGFIP** n'a pas manqué de rappeler les interventions des représentants du CHS-CT dans le cadre des visites de services en décembre 2020 qui ont permis notamment à Quimper TY NAY de revoir les projets d'installation prévus initialement et qui allaient être lancés en dépit du bon sens !

Des imperfections avaient été aussi pointées sur le futur SGC de Landerneau avec la problématique des lieux communs restés à l'identique en nombre (toilettes, salle de restauration), dans le cadre d'une augmentation significative du nombre d'agents.

F.O.- DGFIP est aussi intervenu sur la question des archives, sujet qui nécessite une véritable anticipation et stratégie quant à leur stockage et mise à disposition, au regard du grand chamboule tout engendré par la première vague du NRP !

Déclaration d'accidents et fiches de signalements

Quatre déclarations accidents de travail ont été présentées lors de ce CHS-CT dont un accident de travail intervenu dans le cadre du télétravail. Le suivi de ces déclarations en 2020 montre essentiellement des accidents de travail dus à des chutes et des accidents de trajets. Trois fiches de signalement ont aussi été étudiées, une relevant d'une altercation entre un agent et un contribuable et deux fiches relatant un incident entre deux agents.

Le contexte actuel de cette crise sanitaire sans fin est susceptible de générer des comportements d'agressivité à l'égard des agents de la DGFIP qui, depuis le début, font tout ce qu'ils peuvent pour accomplir au mieux leurs missions et participent pleinement au soutien de l'économie. Si le sujet n'est pas particulièrement prégnant dans notre département, il n'en demeure pas moins que ces temps derniers, au niveau national, il a pu être observé des attaques ciblées sur certains de nos collègues, comportements

inacceptables que nous avons dénoncés avec force ainsi d'ailleurs que le Directeur Général. **Bien entendu nous ne pouvons qu'inciter les collègues sur le terrain à ne rien laisser passer, la tolérance zéro doit être la règle sur ces questions.**

Questions diverses :

En réponse à notre demande du respect de la confidentialité, nous avons demandé que, dans le cadre de la future campagne de vaccination, les agents puissent poser une autorisation d'absence sans que l'encadrement soit amené à demander un justificatif. La Direction a indiqué qu'il ne devrait pas y avoir d'obligation de se justifier dans ce contexte précis...Affaire à suivre...

La délégation F.O.- DGFIP29 : Florence JAVELOT (EDR – Secrétaire du CHS-CT), Michelle GALLY (PCRP Quimper), Catherine MINSO (DDFIP Brest).

N'HÉSITEZ PAS A NOUS FAIRE REMONTER TOUTES LES QUESTIONS EN LIEN AVEC VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

BULLETIN d'ADHESION



NOM : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Indice : _____

Quotité travail : _____

Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

Fait à _____ le _____

MISSIONS, RÉSEAU,
DROITS, RÉMUNÉRATION,
CONDITIONS DE TRAVAIL

**TOUS ACTEURS
DU MONDE D'APRÈS**



**PLUS FORTS
ENSEMBLE**